

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

### Séance du 13 Octobre 2022

Par suite d'une convocation en date du 06 Octobre 2022, affichée le 06 Octobre 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, le **jeudi 13 Octobre 2022 à 19h30**, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

#### Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	21
Représenté :	5
Votants :	26

Etaient présents : Mmes et MM Claire ADAM, Romain ARNAUD, Pierre BAILLY, Emilien BIGNON, Roland BROQUET, Séverine BROQUET, Reynald CARLOT, Maggy CARON, Emeline DE BRUIN, Johann DE BRUIN Christie DEZERT, Florent GAUROIS, Mme Sabrina GUYON, Claude LAPIERRE, Edith L'HOSTE, Pierre MARCHAL, Sophie MASSIASSE, Alain NOUGARET, Pascal RANC, Bernard SADY, Gérard TRUTAT.

Absents avant donné procuration : Mme Vanessa CHEVALLIER à M. Pascal RANC, Mme Eléonore De FRESCHVILLE à M. Bernard SADY, Mme Estelle MIGNOT à Mme Claire ADAM, Mme Agnès RAGOT à M. Roland BROQUET, Mme Sylvie VELUT à Mme Séverine BROQUET.

Absents : Anne-Lise DURAND, M. Julien GOFFART, Philippe GOFFART.

Secrétaire de séance : Mme Claire ADAM

#### Délibération n°

**2022\_D\_145**

**Objet de la délibération : Vente exceptionnelle de bois d'œuvre ramenée en dépôt en bout de ligne  
Bois façonnés en ATDO**

Monsieur Le Maire :

↳ Rappelle au Conseil Municipal :

- Que le hêtre est beaucoup vendu en contrat, car cela permet d'approvisionner la filière local (régional).
- Les bois sont vendus un peu moins cher, cela permet au bois de ne pas être exporté et transformé dans d'autre pays (comme en 1999 ou la Chine a arrêté de s'approvisionner) ;
- Derrière nous n'avons plus de transformateur en France ou très peu car ils n'arrivent plus à acheter avec la pression des exportateurs, conséquence le prix du hêtre s'est effondrée, le but aujourd'hui d'approvisionner nos entreprises pour garder un prix stable sur le long terme.

↳ Fait valoir que dans le cadre de la reprise de possession de bois de la collectivité sur des parcelles de la forêt communale, il est proposé une vente, à titre exceptionnelle, de bois d'œuvre ramenée en dépôt en bout de ligne, afin de permettre un réapprovisionnement de la filière locale (régionale) pour garder un prix stable sur le long terme ;

▪ Présente une proposition de l'ONF de façonner 89 m3 de bois d'œuvre dans les parcelles de la forêt communale

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

‣ **ACCEPTTE** la proposition de l'Office Nationale de la Forêt de façonner 89m3 de bois d'œuvre dans les parcelles de la forêt communale.

‣ **RETIENT** L'Office Nationale de la Forêt en tant qu'assistant technique à donneur d'ordre (ATDO)

‣ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs se rapportant au présent dossier.

La commune aura à régler les frais d'exploitation (abattage, façonnage, débardage, transport) aux prestataires.

‣ **AUTORISE** L'Office Nationale de la Forêt à prélever 1% du montant de la vente des produits commercialisés si la vente se fait dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement pour frais de gestion

(si vous ne souhaitez pas faire de contrat d'approvisionnement notamment pour les hêtres, ne pas inscrire cette dernière ligne dans la délibérations)

Pour copie conforme :

Le Maire,

Roland BROQUET

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

